

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAVASSE**

SEANCE DU 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six du mois d'avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise Quenardel, Maire.

Présents : QUENARDEL Françoise – CHASTAN Thierry – DE DIANOUS Antoine – MOULIN Geneviève - LIOTARD Régine – BONNARD-DREVARD Nathalie - FAURE Joël - MOUTON Martine – LERAT Frédéric - ARNAUD Alexandre – GONTARD Christopher.

Absents avec procuration : LALANNE Claude (QUENARDEL Françoise) - DRAY Bernadette (MOULIN Geneviève) - VETTOVALLI Michel (FAURE Joël)

Absente sans procuration : FIERE Pascale

Secrétaire de séance : MOUTON Martine

Délibération n°1.2

Objet : Affectation du résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 du budget M14

Après avoir approuvé le Compte Administratif 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré :

Décide : d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de la M14 (196 529 €) de l'exercice 2022 :

- en section de fonctionnement de l'exercice 2023 pour un montant de 6 529 €.
- en section d'investissement de l'exercice 2023 pour un montant de 190 000 €.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme
Savasse, le 7 avril 2023
Le Maire,

